# Exigences en matière de sécuritéincendie Lieux de culte



Public Safety
Office of the
Fire Marshal

Sécurité publique Bureau du prévôt des incendies



Parmi les incendies qui sont survenus dans des lieux de culte;

- 23% étaient des incendies volontaires ou d'origine suspecte
- 17% étaient des incendies électriques et
- 15% étaient attribuables à de l'équipement à flamme nue ou à du matériel de cuisson (\*1).



## Limitez le plus possible le nombre de décorations combustibles;

consultez votre service d'incendie local.

## Les rallonges électriques doivent être utilisées seulement de façon temporaire;

 elle ne doivent pas être utilisées comme source d'alimentation électrique normale!

Entreposez de façon appropriée le carburant et les autres substances inflammables comme les solvants à peinture.

#### Plan de sécurité-incendie

service d'incendie une clé de l'édifice.

Votre édifice a besoin d'un plan de sécurité-incendie! Élaborez-le avec l'aide de votre service d'incendie local, affichez-le dans un endroit bien en vue et pratiquez-le. Rappelez à toutes les personnes présentes où se trouvent les sorties et gardez les couloirs libres et prêts à être utilisés. Soyez prêt à réagir lorsque vous entendez l'alarme incendie! Gardez les voies d'accès des pompiers libres et envisagez de fournir à votre

#### Mesures de sécurité à l'extérieur

- Gardez les remises, les combustibles et les poubelles à six mètres (20 pieds) de l'édifice.
- Envisagez d'installer un appareil d'éclairage nocturne automatique.
- Effectuez une vérification de sécurité pour faire sortir les personnes non autorisées lorsque vous verrouillez l'édifice.
- Gardez les portes et les fenêtres verrouillées lorsque l'édifice n'est pas utilisé.

### Entretien de systèmes de sécurité

- Les systèmes d'extincteurs automatiques des édifices doivent faire l'objet d'un entretien aux quatre mois.
- Les systèmes d'alarme incendie et les extincteurs d'incendie portatifs nécessitent des inspections/maintenances annuelles.
- Vérifiez l'éclairage de secours tous les mois.
- Les systèmes d'extinction pour hottes de cuisinières doivent être inspectés tous les six mois et les hottes doivent être vérifiées régulièrement pour empêcher l'accumulation de graisse.
- Les cheminées et les systèmes de chauffage devraient faire régulièrement l'objet d'une inspection et d'un entretien.
- N'utilisez pas de radiateurs indépendants en plus du système de chauffage de l'édifice!



\*1 NFPA — 1994-98

Communiquez avec le service d'incendie local pour plus d'information.